

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE "KRAKONOCHE" PAR L'ASSOCIATION AGENCE FRANCE PROMOTION A LA SALLE DES ACADEMICIENS DE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 10 DECEMBRE 2022 A 10H ET 11H

DÉCISION N° DM-22-220 EN DATE DU 07 JUIN 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022,

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Agence France Promotion représentée par Madame Vanessa Maherault, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 12, rue de la Peyle – 33260 LA TESTE DE BUCH, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Krakonoche » le samedi 10 décembre 2022 à 10h et 11h à la salle des Académiciens de Cœur de Ville.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association Agence France Promotion représentée par Madame Vanessa Maherault, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 12, rue de la Peyle – 33260 LA TESTE DE BUCH, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Krakonoche », le samedi 10 décembre 2022 à 10h et 11h à la salle des Académiciens de Cœur de Ville, dont le coût est fixé à sept cents euros (700,00 € T.T.C.) les deux représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20220607-Imc1H9705H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/06/2022

Date de Publication : 14/06/2022